

Les gauchos adorent le Qatar qui n'accorde la citoyenneté qatarie qu'au compte-gouttes

écrit par Monique B | 18 juin 2024





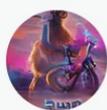
Obtenir la nationalité qatarienne est mille fois plus difficile que ce que propose le RN. Seulement 50 naturalisations par an. Même citoyens, les Qataris non de souche ont des droits inférieurs aux Qataris de souche.

Il existe de nombreuses conditions à remplir pour être considéré comme citoyen du Qatar ; c'est véritablement l'un des pays les plus compliqués pour obtenir la naturalisation. En fait, la [vie au Qatar](#) suggère qu'il peut être difficile d'obtenir la citoyenneté qatarie, même si vous êtes d'origine qatarie.

Business insider U.K. explique que si votre père n'est pas Qataris, vous ne l'êtes pas non plus, même si votre mère

l'est. Si vous résidez légalement au Qatar depuis 25 ans sans avoir quitté le pays pendant plus de deux mois consécutifs (entre autres exigences), vous pouvez demander la citoyenneté. Pour mettre cela en perspective, le Doha News [a rapporté](#) que le Qatar ne naturalisait qu'environ 50 étrangers par an. Cependant, les citoyens naturalisés ne sont pas traités de la même manière par la loi que les citoyens nés au Qatar, probablement parce que le pays offre des avantages gouvernementaux très généreux qu'il serait coûteux d'étendre à tous les citoyens.

[Crownrelo](#)



Shawarma · 24 févr. 2024



@sharozwa · [Suivre](#)

Je découvre le droit de la nationalité au Qatar, quand même un truc de dingue.

Je savais déjà que les Qataris ne représentent qu'une petite minorité des habitants du pays et qu'il est excessivement difficile d'être naturalisé mais ça va bien au delà.



Shawarma

@sharozwa · [Suivre](#)

Y'a 3 types de citoyens qatari selon leur degré d'autochtonité. Par exemple y'a des tribus bédouines qui peuvent pas prouver leur présence ancienne sur place qui sont considérées naturalisées.

Et tout ça ouvre des droits différents.

divided Qatari citizens into three nationality tiers. Qataris who could trace their lineage back to 1930s were labeled as “native” and thus fell into the first tier. A second tier of “naturalized” citizens were those who could trace ancestry to a post-1930s date. Those unable to formally document their earlier presence—the case for certain prominent Bedouin Arab tribes—were also labelled as “naturalized” and were obliged to request a special decree from the emir. The process of obtaining such a decree is arbitrary and resembles a grand

<https://www.fdesouche.com/2024/06/17/obtenir-la-nationalite-qatarienne-est-mille-fois-plus-difficile-que-ce-que-propose-le-rn-seulement-50-naturalisations-par-an/>